

Association pour la protection de l'environnement du lac Caribou (APELC)

Objectifs et plan d'action 2003-2004

- 1. Assurer le suivi des activités et la survie de l'association : secrétaire 2003 et cotinu**
Préparer et alimenter régulièrement un carnet de bord du lac.
- 2. Surveiller la qualité de l'eau du lac et des ruisseaux tributaires : Comité qualité de l'eau**
 - effectuer au cours de l'été de mai à novembre au moins trois analyses de la qualité de l'eau, **Continu**
 - effectuer l'analyse de trois des cinq ruisseaux tributaires du lac et ceci avec la collaboration de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, **Comité sur les tributaires 2003**
 - entreprendre des démarches auprès de la municipalité de Montcalm pour qu'elle participe
 - au moins financièrement à ces travaux, développer un partenariat entre SFLC, Montcalm et le conseil général. **Conseil général 2003-2004**
 - procéder à l'évaluation de l'eutrophisation du lac (vieillesissement) en collaboration avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré **QUI ? automne 2003 et continu**
- 3. Prévenir le déboisement et promouvoir la renaturalisation des rives :**
 - élaborer un document d'information pour les membres de l'association sur les conséquences de la destruction des rives et des avantages du reboisement, ses techniques et composantes (arbres et arbustes) **Comité les rives et le littoral automne et hiver 2003-2004**
 - informer les membres sur la documentation existante **Communications Micheline Dominique, Richar Tees et tous continu**
 - étudier la possibilité d'avoir un programme d'accès à coût réduit aux arbustes et arbres pour les propriétaires du lac **Comité rives et le littoral automne 2003 et printemps 2004**
 - informer les membres de la subvention municipale de SFLC pour le reboisement et en promouvoir son utilisation **Communications continu**
 - Mettre sur pieds un projet collectif de reboisement avec un objectif précis d'amélioration et des mesures incitatives **Comité rives et littoral 2004**
- 4. Collaborer avec les municipalités pour le respect des normes environnementales des installations septiques et autres : Conseil général continu**
 - produire un document d'information sur l'entretien des fosses septiques, les conséquences sur l'environnement d'un mauvais fonctionnement et les techniques d'évaluation des installations **comité installations septiques 2003-2004**
 - faire les pressions nécessaires auprès des municipalités pour l'application et le respect de la réglementation
 - étudier la possibilité d'avoir un programme, pour les membres, à coût préférentiel avec une firme qualifiée pour la vidange des fausses septiques
- 5. Présence faunique qui perturbe le milieu :**
Préparer un plan concernant les actions à prendre selon le cas, quoi faire, qui aviser où s'informer. **Comité rives et littoral 2004**

6. Assurer des communications régulières avec les membres, Continu par les communications et tous

- créer et mettre à jour un site Web **Dominique 2003 et continu**
- produire un journal de l'association deux fois l'an **Micheline 2003 et continu**
- produire au besoin des communiqués d'information **Communications continu**
- Tenir occasionnellement des séances d'informations et organiser des formations, **Conseil général continu**
- s'assurer auprès des municipalités d'avoir des babillards d'information aux entrées du lac afin d'informer convenablement les membres **Diane 2003**
- participer activement aux activités des associations pour la protection de l'environnement telles que CCE, FAPEL, RAL, CRELA...et informer les membres de tout sujet d'intérêt, **conseil général continu**

7. Recrutement et maintien du nombre de membre, Conseil général continu

- mettre en place un comité membres
- informer et solliciter les propriétaires concernant l'existence de l'APELC
- Avoir un plan pour accueillir les nouveaux membres et les nouveaux propriétaires
- Créer un fichier contenant les informations sur les membres et les membres potentiels
- (noms, adresse, courriel, #téléphone etc.) **trésorier 2003**
- mettre à jour régulièrement ces données
- tenir une activité sociale annuelle

il faut probablement prévoir des échéanciers et déterminer des responsables pour la bonne marche de l'organisation.

03/08/11